

Loi modifiant la loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (12997)

PA 565.00

du 12 novembre 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement, du 28 avril 1994, est modifiée comme suit :

Art. 2, al. 8 (nouveau)

⁸ La modification des statuts de la fondation, telle qu'elle est issue de la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 9 février 2021, et jointe en annexe à la présente loi, est approuvée.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

**Modification des statuts de
la Fondation de la commune de
Bernex pour le logement**

PA 565.01

Art. 11, al. 5 (abrogé)